



Le réseau qui rapproche

Compte-rendu affiché du 30/09/2020 au

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020 - 20H00  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical est consultable dès son approbation sur simple demande auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi (56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt, le 25 septembre à 20h00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Salle Roger Ducrey à Saint-Pierre-en-Faucigny, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Date de convocation : le 18 septembre 2020  
Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 19  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 20

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Jean-Claude GEORGET, Marin GAILLARD, Jean-Claude HARMAND, Boris AVOUAC, Jehanne DE GRASSET, Colette BOEX, Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Yves MASSAROTTI, Christophe FOURNIER, Pascal POCHAT-BARON, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, René CARME, Laurent FAVRE, Marie-Claire LAFFIN, Silvia LUNCKER-GOMEZ

**Délégués suppléants :**

-

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Billy MARQUET a donné pouvoir à Laurent FAVRE

**Délégués excusés :**

-

Monsieur Christophe PERY est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 20h05

<b>1.</b>	<b>ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES – SM4CC</b>
-----------	--

VU les suffrages obtenus

↳ Monsieur VALLI Stéphane ayant obtenu 19 voix (1 blanc) et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé

<b>2.</b>	<b>DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>
-----------	---

Monsieur le Président propose l'élection de 3 vice-présidents

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour) :

↳ Fixe le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes à 3.

<b>3.</b>	<b>ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>
-----------	---

**Pour la fonction de Premier Vice-président :**

↳ Monsieur GEORGET Jean-Claude ayant obtenu 20 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Premier Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.

**Pour la fonction de Deuxième Vice-président :**

↳ Monsieur FOREL Bruno ayant obtenu 20 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Deuxième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.

**Pour la fonction de Troisième Vice-président :**

↳ Monsieur FAVRE Laurent ayant obtenu 20 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Troisième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.

<b>4.</b>	<b>COMPOSITION DU BUREAU DU SM4CC</b>
-----------	---------------------------------------

Monsieur le Président propose que le bureau soit composé au total de 8 membres, soit 4 postes restant à pourvoir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 1 abstention (Jean-Pierre MERMIN) :

↳ Fixe le nombre des membres du bureau du SM4CC en dehors du Président et des Vice-présidents à 4 ;

↳ Procède à la désignation de ces 4 membres du bureau :

**Pour la fonction de membre du bureau du SM4CC :**

Monsieur Jean-Pierre MERMIN ayant obtenu 19 suffrages et donc la majorité des suffrages exprimés est proclamé membre du bureau.

**Pour la fonction de membre du bureau du SM4CC :**

Monsieur Marin GAILLARD ayant obtenu 19 suffrages et donc la majorité des suffrages exprimés est proclamé membre du bureau.

**Pour la fonction de membre du bureau du SM4CC :**

Monsieur Pascal POCHAT BARON ayant obtenu 19 suffrages et donc la majorité des suffrages exprimés est proclamé membre du bureau.

**Pour la fonction de membre du bureau du SM4CC :**

Monsieur Billy MARQUET ayant obtenu 19 suffrages et donc la majorité des suffrages exprimés est proclamé membre du bureau.

↳ Déclare par conséquent que le bureau du SM4CC sera composé de 8 membres au total, soit le Président, les 3 Vice-présidents et les 4 membres du bureau ci-dessus désignés

La séance est levée à 21h15,

Le Président du SM4CC  
Monsieur Stéphane VALLI

  
56, place de l'Hôtel de Ville  
74130 BONNEVILLE